



---

**Groupe de travail spécial de l'action concertée  
à long terme au titre de la Convention  
Quinzième session, deuxième partie  
Doha, 27 novembre 2012-\***

Point 2 b) de l'ordre du jour

**Questions d'organisation**

**Organisation des travaux de la session**

**Note relative au déroulement de la deuxième partie  
de la quinzième session**

**Note du Président\*\***

**I. Introduction**

1. La deuxième partie de la quinzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Groupe de travail spécial) s'ouvrira le 27 novembre 2012 à Doha (Qatar). Elle se tiendra en parallèle avec la dix-huitième session de la Conférence des Parties, qui s'achèvera le 7 décembre 2012.

2. La présente note vise à rendre compte de l'état d'avancement des négociations et à donner des indications sur la façon dont il est possible d'organiser et de faire avancer les travaux du Groupe de travail spécial au cours de la session, afin d'aider les Parties à s'entendre sur les résultats qui seront présentés à la Conférence des Parties à Doha, dans le but d'atteindre le résultat convenu conformément à la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali).

**II. État d'avancement des négociations**

3. Depuis sa création à la treizième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en 2007, le Groupe de travail spécial a obtenu des résultats notables, qui ont fait l'objet de décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses quinzième,

---

\* La deuxième partie de la quinzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention se tiendra en parallèle avec la dix-huitième session de la Conférence des Parties. Elle s'ouvrira le mardi 27 novembre 2012. Sa date de clôture sera fixée en temps voulu.

\*\* Le présent document a été soumis à ce stade parce que le Président considère qu'une note sur le déroulement des travaux est plus utile si elle est présentée à une date rapprochée de la session à laquelle elle s'applique.

seizième et dix-septième sessions. Par le biais de ces décisions, des progrès ont été réalisés à divers degrés en ce qui concerne les différents éléments de la décision 1/CP.13. Des éléments supplémentaires ont également été intégrés dans les travaux du Groupe de travail spécial, comme les Parties en étaient convenues aux sessions précédentes.

4. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties a prolongé le mandat du Groupe de travail spécial d'un an pour que celui-ci poursuive sa tâche et atteigne le résultat convenu conformément à la décision 1/CP.13 – sous la forme de décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions – avant de cesser ses activités.

5. Lors de la première partie de sa quinzième session, le Groupe de travail spécial a adopté un ordre du jour général englobant à la fois le contenu du Plan d'action de Bali et les éléments supplémentaires ayant été ajoutés aux travaux du Groupe. Les Parties ont en outre convenu de conjuguer leurs efforts pour faire aboutir les travaux du Groupe de travail spécial à la dix-huitième session de la Conférence des Parties.

6. Afin que le Groupe de travail spécial achève ses travaux et parvienne au résultat convenu, il importait de tenir compte du mandat initial défini dans la décision 1/CP.13 et des décisions adoptées concernant les tâches à accomplir. Par une évaluation minutieuse, les Parties ont mis en lumière différents éléments dont il fallait s'occuper pour assurer le succès des travaux du Groupe de travail spécial.

7. Lors de la première partie de sa quinzième session, tenue à Bonn (Allemagne) en mai 2012<sup>1</sup>, et à l'occasion d'une session informelle supplémentaire, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 30 août au 5 septembre 2012, le Groupe de travail spécial a bien avancé dans ses travaux au titre des différents points de son ordre du jour.

8. À Doha, le Groupe de travail spécial devrait rendre compte à la Conférence des Parties, pour adoption, des résultats de ses travaux, qui constitueront avec les décisions adoptées par celle-ci à ses seizième et dix-septième sessions le résultat convenu conformément à la décision 1/CP.13.

### **III. Voie à suivre pour parvenir au résultat convenu**

9. En vue de faciliter la tâche des Parties à Doha, le Président a établi un document récapitulatif informel<sup>2</sup> qui s'appuie sur la note de synthèse informelle qu'il a fait distribuer à l'issue de la session supplémentaire, le 5 septembre<sup>3</sup>. L'objet de ce document est de rendre compte des échanges entre les Parties, de leurs vues, de leurs interventions et des options proposées tout au long de l'année à l'occasion de l'examen des différents points de l'ordre du jour du Groupe de travail spécial.

10. Dans un certain nombre de domaines, le document récapitulatif présente aussi les efforts déployés par le Président pour structurer davantage les éléments à l'examen ou proposer la voie à suivre. Il est diffusé par le Président en vue d'aider les Parties à s'entendre sur les résultats des travaux du Groupe de travail spécial qui seront soumis à la Conférence des Parties à Doha dans le but d'atteindre le résultat convenu.

11. Les discussions et les points d'accord étant plus ou moins avancés selon les éléments des travaux du Groupe de travail spécial, le document récapitulatif ne propose pas une approche totalement cohérente et uniforme pour tous les domaines considérés. Il appelle en revanche l'attention sur les choix à faire concernant ses éléments de fond.

---

<sup>1</sup> Pour le rapport sur cette session, voir le document FCCC/AWGLCA/2012/3.

<sup>2</sup> FCCC/AWGLCA/2012/CRP.3.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante: [unfccc.int/6958](http://unfccc.int/6958).

12. Le Président encourage les Parties à travailler avec diligence et d'une manière ciblée dès le premier jour à Doha, à surmonter leurs divergences de vues et à chercher des solutions de compromis et des moyens pragmatiques d'avancer. Bon nombre d'options doivent être mieux intégrées. Les Parties doivent œuvrer avec célérité durant la première semaine pour trouver des solutions aux différents problèmes afin qu'il soit plus facile de parvenir à un accord. Les discussions de la deuxième semaine devraient être axées sur les quelques questions cruciales et, dans une certaine mesure, plus ardues qui pourraient subsister.

#### **IV. Organisation des travaux**

13. À Doha, le Groupe de travail spécial sera l'un des cinq organes subsidiaires à se réunir en sus de la Conférence des Parties à la Convention-cadre et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Il devra absolument utiliser de manière efficace le temps très limité dont il dispose pour achever ses travaux.

14. Le Groupe de travail spécial reprendra sa quinzième session le 27 novembre par une séance plénière. Vu le peu de temps disponible, cette séance devrait être brève de sorte que le Groupe de travail spécial puisse rapidement examiner les questions de fond.

15. Il importera de conserver une idée claire de la façon dont les résultats du Groupe de travail spécial progressent dans leur ensemble. À cette fin, une ou plusieurs réunions de bilan sont envisagées. Des consultations officieuses à participation non limitée avec les Parties concernant le résultat convenu peuvent en outre être organisées selon que de besoin. Le Président tiendra aussi, s'il y a lieu, des consultations bilatérales avec les groupes de Parties afin que des solutions puissent être plus facilement trouvées.

16. Comme il le fait tout au long de l'année, le Président demandera aux représentants d'aider à approfondir tel ou tel point selon que de besoin et s'emploiera, le cas échéant, à assurer une coordination étroite des travaux du Groupe de travail spécial avec ceux des autres organes et de la présidence de la Conférence des Parties.

17. Le Président engagera des consultations informelles avec les Parties et les groupes avant le début de la session pour s'entretenir avec eux de la façon dont faire avancer les travaux du Groupe de travail spécial et dont utiliser efficacement le temps disponible pour aboutir au résultat convenu.

18. Le Président entend collaborer avec toutes les Parties pour parvenir au résultat convenu et permettre ainsi au Groupe de travail spécial d'achever avec succès ses importants travaux.

---